

TROUSSEAU VESTIMENTAIRE MINIMAL DU FUTUR RESIDENT

IMPORTANT : Les vêtements seront marqués aux nom et prénom du résident de l'établissement.

Les quantités ci-dessous ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être ajustées aux besoins de la personne et à la saisonnalité. Le trousseau doit être renouvelé régulièrement pour rester adapté à la personne (taille, état de santé). Il doit être complété d'une trousse de toilette et d'un petit sac de voyage léger en cas d'hospitalisation.

Par ailleurs, les vêtements entretenus par l'établissement doivent pouvoir supporter un lavage industriel.

Il est fortement déconseillé de confier la prise en charge des vêtements fragiles (pure laine, soie, Damart, etc....), le nettoyage à sec n'étant pas possible, l'établissement ne pourra être tenu responsable de toute dégradation pour ce type de vêtement.

Faute de vêtements marqués en quantité suffisante, il est possible que les aides-soignantes habillent le résident avec des vêtements mis à la disposition du service, le temps que vous ameniez les vêtements et qu'ils soient marqués.

Type de vêtements	Trousseau institution
Chemises et/ou maillots de corps	10
Slips	10
Soutien-gorge	10
Jupes	15
Robes	
Pantalons	
Chemises ou chemisiers / tee-shirts	15
Pulls / sweats	10
Gilets	
Chemises de nuit	10
Pyjamas (haut et bas)	
Robe de chambre / peignoir	2
Collants	Selon besoin
Bas de contention	Selon prescription
Paires de Chaussettes	10
Paires de Chaussons / pantoufles	2
Manteau / veste / blouson	1
Paires de Chaussures	1
Mouchoirs tissus (non recommandé)	Selon besoin
Paquets de Mouchoirs JETABLES - RECOMMANDE	Selon besoin

Type de produits	Trousseau institution
Peigne / brosse à cheveux	1
Brosse à dent, dentifrice, gobelet ou pastilles pour prothèses dentaires	1 kit
Mousse à raser	1
Rasoir (électrique ou à main)	1
Eau de toilette / parfum	1
Sèche-cheveux, coupe-ongles	1
Shampooing	1
Gel douche	1
Crème pour le visage / corps	Selon besoin
Lingettes pour appareil auditif	Selon besoin
Trousse de toilette / vanity	1
Sac de voyage	1



**LE LINGE ET LES PRODUITS DE TOILETTE DOIVENT ETRE RENOUELES
AUTANT QUE NECESSAIRE ET SELON LES BESOINS.**

**TOUT VETEMENT APORTE EN COMPLEMENT DU TROUSSEAU INITIAL DOIT IMPERATIVEMENT ETRE DEPOSE AU BUREAU
DES INFIRMIERES DE L'UNITE DU RESIDENT (SAC étiqueté au nom du résident).**